



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 21 octobre 2024

Semaine

OFSP-Bulletin 43/2024

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Prévention de la grippe, du Covid-19 et du VRS
pour l'hiver 2024 – 2025, p. 8

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Cavelti AG
Wilerstrasse 73
CH-9201 Gossau
Téléphone 071 388 81 81

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 50 00
Fax 058 465 50 58
verkauf.abo@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin:
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	7
Résumé hebdomadaire sur les virus respiratoires	7
Prévention de la grippe, du Covid-19 et du VRS pour l'hiver 2024 – 2025	8

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 41^e semaine (14.10.2024)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées: cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^c Femmes enceintes et nouveau-nés.

^d Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^e Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 41^e semaine (14.10.2024)^a

	Semaine 41			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	1 0.6	4 2.4	1 0.6	13 1.9	8 1.2	9 1.3	158 1.8	143 1.6	119 1.3	125 1.8	102 1.5	91 1.3
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers	https://idd.bag.admin.ch											
Légionellose	10 5.9	25 14.7	22 12.9	61 9	77 11.3	88 12.9	585 6.6	644 7.3	651 7.4	448 6.4	504 7.2	527 7.6
Méningocoques: maladie invasive		2 1.2			5 0.7	2 0.3	32 0.4	38 0.4	12 0.1	29 0.4	31 0.4	10 0.1
Pneumocoques: maladie invasive	11 6.5	12 7	16 9.4	49 7.2	42 6.2	62 9.1	1059 12	950 10.7	642 7.2	819 11.7	685 9.8	497 7.1
Rougeole					2 0.3		106 1.2	36 0.4		99 1.4	35 0.5	
Rubéole^b												
Rubéole, materno-fœtale^c												
Tuberculose	2 1.2	12 7	2 1.2	13 1.9	34 5	18 2.6	408 4.6	404 4.6	353 4	328 4.7	338 4.8	287 4.1
Transmission féco-orale												
Campylobactériose												
https://idd.bag.admin.ch												
Hépatite A	1 0.6			7 1	1 0.2	2 0.3	65 0.7	56 0.6	52 0.6	51 0.7	48 0.7	39 0.6
Hépatite E	2 1.2		2 1.2	8 1.2	5 0.7	10 1.5	63 0.7	81 0.9	75 0.8	50 0.7	66 1	60 0.9
Infection à E. coli entérohémorragique	7 4.1	20 11.7	22 12.9	106 15.6	137 20.1	100 14.7	1345 15.2	1190 13.4	1161 13.1	1073 15.4	960 13.8	965 13.8
Listériose	1 0.6	1 0.6	5 2.9	3 0.4	5 0.7	5 0.7	48 0.5	72 0.8	74 0.8	33 0.5	59 0.8	65 0.9
Salmonellose, S. typhi/paratyphi	1 0.6	1 0.6	1 0.6	4 0.6	1 0.2	1 0.2	36 0.4	21 0.2	9 0.1	35 0.5	18 0.3	8 0.1
Salmonellose, autres	https://idd.bag.admin.ch											
Shigellose	https://idd.bag.admin.ch											

	Semaine 41			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydie	230 135.1	165 96.9	259 152.1	1035 152	890 130.7	1141 167.5	12914 145.8	12699 143.4	13057 147.4	10148 145.4	9942 142.4	10291 147.4
Gonorrhée	122 71.6	144 84.6	108 63.4	546 80.2	441 64.7	413 60.6	6772 76.5	5806 65.6	5093 57.5	5343 76.5	4674 66.9	4047 58
Hépatite B, aiguë				1 0.2		1 0.2	20 0.2	15 0.2	15 0.2	16 0.2	13 0.2	11 0.2
Hépatite B, total déclarations	14	20	22	77	76	76	1250	1136	1065	1006	887	853
Hépatite C, aiguë					2 0.3	3 0.4	18 0.2	14 0.2	13 0.2	16 0.2	12 0.2	9 0.1
Hépatite C, total déclarations	14	23	21	77	92	88	1060	1061	1003	848	833	809
Infection à VIH		8 4.7	4 2.4	21 3.1	30 4.4	31 4.6	357 4	336 3.8	341 3.8	272 3.9	264 3.8	274 3.9
Sida		2 1.2	2 1.2	2 0.3	2 0.3	4 0.6	45 0.5	38 0.4	44 0.5	35 0.5	30 0.4	34 0.5
Syphilis, stades précoces ^d	1 0.6	14 8.2	18 10.6	33 4.8	53 7.8	72 10.6	757 8.6	777 8.8	848 9.6	588 8.4	631 9	677 9.7
Syphilis, total	2 1.2	16 9.4	21 12.3	45 6.6	68 10	87 12.8	1013 11.4	1055 11.9	1130 12.8	776 11.1	870 12.5	894 12.8
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose							6 0.07	7 0.08	6 0.07	5 0.07	6 0.09	5 0.07
Chikungunya				2 0.3	1 0.2	1 0.2	31 0.4	22 0.2	6 0.07	20 0.3	20 0.3	3 0.04
Dengue	1 0.6	10 5.9	3 1.8	5 0.7	21 3.1	9 1.3	483 5.4	229 2.6	85 1	377 5.4	194 2.8	75 1.1
Encéphalite à tiques	https://idd.bag.admin.ch											
Fièvre du Nil occidental		1 0.6			1 0.2		1 0.01	1 0.01		1 0.01	1 0.01	
Fièvre jaune												
Fièvre Q	5 2.9	1 0.6	2 1.2	12 1.8	5 0.7	6 0.9	149 1.7	133 1.5	96 1.1	131 1.9	111 1.6	69 1
Infection à Hantavirus									1 0.01			
Infection à virus Zika							9 0.1	4 0.05		9 0.1	4 0.06	
Paludisme	3 1.8	8 4.7	10 5.9	25 3.7	23 3.4	25 3.7	311 3.5	342 3.9	297 3.4	254 3.6	290 4.2	261 3.7
Trichinellose								1 0.01	4 0.05		1 0.01	4 0.06
Tularémie	https://idd.bag.admin.ch											
Autres déclarations												
Botulisme								1 0.01	1 0.01		1 0.01	1 0.01
Diphthérie ^e		2 1.2	5 2.9		6 0.9	25 3.7	9 0.1	59 0.7	59 0.7	4 0.06	23 0.3	58 0.8
Maladie de Creutzfeldt-Jakob				1 0.2	1 0.2	1 0.2	14 0.2	29 0.3	26 0.3	12 0.2	26 0.4	20 0.3
Tétanos												
Mpox (Variole du singe)	1 0.6		8 4.7	4 0.6		29 4.3	36 0.4	15 0.2	543 6.1	30 0.4	7 0.1	543 7.8

Du 18 au 24 novembre, c'est la **World AMR Awareness Week !**
Diffusez notre matériel promotionnel pour sensibiliser au problème de l'antibiorésistance.



Commander gratuitement



Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 13.10.2024 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	38		39		40		41		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	7	0.6	8	0.7	5	0.5	5	0.7	6.3	0.6
Piqûre de tiques	3	0.3	1	0.1	1	0.1	5	0.7	2.5	0.3
Herpès zoster	5	0.5	4	0.4	9	0.9	5	0.7	5.8	0.6
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	2	0.2	2	0.2	1	0.1	1.5	0.2
Médecins déclarants	153		137		127		111		132	

Borreliose de Lyme: <https://idd.bag.admin.ch>

Résumé hebdomadaire sur les virus respiratoires

Le portail d'information de l'OFSP sur les maladies transmissibles donne régulièrement des informations sur les cas d'infection et de maladie dû à différents agents pathogènes respiratoires, en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. <https://idd.bag.admin.ch/>

La mise à jour a lieu le mercredi à 12h00.



Prévention de la grippe, du Covid-19 et du VRS pour l'hiver 2024 – 2025

C'est maintenant que commence la période de préparation du système immunitaire à la lutte contre les différentes maladies respiratoires virales de l'hiver. Le présent article résume les recommandations relatives à la prévention contre la **grippe (influenza)**, le **Covid-19** et le **virus respiratoire syncytial humain (VRS)** pour le semestre d'hiver 2024 – 2025. On y trouve une brève description des **vaccins** et de **l'anticorps**, de leur prise en charge et les **supports d'information** disponibles. Divers matériels d'information peuvent être téléchargés ou commandés sur www.protegerdelagrippe.ch, www.bag.admin.ch/Covid-19-fr et www.bag.admin.ch/vrs. La Journée nationale de vaccination contre la grippe aura lieu le vendredi 8 novembre.

Le semestre hivernal qui débute annonce des températures plus basses, mais aussi une recrudescence des maladies respiratoires virales telles que la grippe saisonnière, le Covid-19 et le VRS. Elles ne sont pas toujours bénignes et plusieurs groupes de personnes sont plus exposés au risque de développer des complications ou une forme sévère de la maladie. Les vaccins et l'anticorps recommandés peuvent prévenir une grande partie de ces formes sévères.

Grippe: le vaccin contre la grippe (influenza) est recommandé aux personnes présentant un risque accru de complications et à leurs proches entre mi-octobre et le début de la vague de grippe. Les recommandations relatives à la vaccination contre la grippe sont identiques à celles de l'année dernière. La Journée nationale de vaccination contre la grippe aura lieu vendredi 8 novembre 2024, l'occasion de se faire vacciner sans rendez-vous dans des cabinets médicaux et des pharmacies.

Covid-19: le moment idéal pour se faire vacciner contre le Covid-19, c'est aussi maintenant, entre mi-octobre et décembre. La vaccination est recommandée pour les personnes présentant un risque accru de complications, y compris les femmes enceintes. Les vaccins contre la grippe et contre le Covid-19 peuvent être administrés aussi bien simultanément que l'un après l'autre.

VRS: désormais, l'anticorps nirsévimab est disponible pour les nourrissons contre les maladies dues au virus respiratoire syncytial (VRS). On recommande l'administration d'une dose, si possible dans les premiers jours suivant la naissance, à tous les nourrissons nés entre octobre et mars. Chez les nourrissons nés entre avril et septembre, on recommande l'administration d'une dose en octobre. Une dose en octobre est également re-

commandée pour les enfants qui présentent certaines pathologies préexistantes et qui entrent dans leur deuxième saison de VRS.

Outre les vaccins, de simples mesures d'hygiène et de conduite contribuent à réduire la charge de morbidité de la grippe, du Covid-19 et d'autres maladies respiratoires.

Le présent article donne en outre un **aperçu** des **vaccins**, de **l'anticorps**, de leur prise en charge, et des différents **matériels d'information** disponibles. Divers documents d'information peuvent être téléchargés ou commandés sur www.protegerdelagrippe.ch, www.bag.admin.ch/Covid-19-fr et www.bag.admin.ch/vrs.

1. TABLEAU CLINIQUE, OCCURRENCE ET FRÉQUENCE

Environ 200 virus différents et quelques bactéries peuvent déclencher des maladies respiratoires. Ils se transmettent par gouttelettes en cas de toux ou d'éternuement, par aérosols, mais peuvent aussi se transmettre aux muqueuses indirectement, via les mains, au contact d'objets contaminés. Certains de ces virus apparaissent plutôt en été, d'autres en automne ou au printemps, mais la plupart circulent en hiver. Trois affections respiratoires importantes sont présentées ici, contre lesquelles il est possible de se protéger activement contre la maladie et surtout contre ses complications.

Grippe

En Suisse, la **vague de grippe** se produit la plupart du temps entre décembre et mars, avec un pic en janvier ou février. Elle peut durer de six à douze semaines et son importance varie d'une année à l'autre. L'hiver 2020–2021 a cependant fait exception : en raison des mesures prises contre le Covid-19, il n'y a pas eu de vague, mais juste quelques cas sporadiques. À ce stade, il est impossible de se prononcer sur l'ampleur de la vague de grippe de 2024–2025. La grippe se transmet par les **virus Influenza A** (sous-types H1N1 et H3N2) et Influenza B (lignage B Victoria). Les mesures prises contre le Covid-19 ont eu pour effet de faire disparaître un deuxième lignage de l'influenza B (B Yamagata) à l'échelle mondiale. Selon les estimations de l'OMS, chaque année, environ un enfant sur cinq et un adulte sur dix est infecté (de manière symptomatique ou asymptomatique) par un virus de la grippe saisonnière. La **période d'incubation** varie entre un et trois jours seulement. Les **symptômes typiques d'une grippe** sont les suivants : apparition soudaine d'une forte fièvre (> 38°C), frissons, toux, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires, mais aussi rhume, vertiges et manque d'appétit. Les enfants peuvent également avoir des nausées, des vomissements et des diarrhées, et les personnes âgées peuvent ne pas avoir de fièvre. Une grippe peut durer jusqu'à deux semaines. Elle peut aussi être légère et sans complications ; elle est alors souvent confondue avec un banal refroidissement.

Covid-19

Bien qu'il n'y ait **pas encore de saisonnalité claire** dans l'incidence du SARS-CoV-2, les données sur les hospitalisations en Europe indiquent que le fardeau de la maladie et la charge du système de santé liés aux formes sévères de Covid-19 sont plus élevées pendant les mois d'hiver. Du fait de l'épidémiologie, de l'expérience acquise avec d'autres virus respiratoires et du changement de comportement pendant la saison froide (contacts plus rapprochés dans les espaces intérieurs), une hausse du nombre de cas est attendue pour l'automne/hiver. En conséquence, il est recommandé de se faire vacciner contre le Covid-19 de préférence en automne/hiver. Les formes du SARS-CoV-2 actuellement en circulation en Suisse sont essentiellement les sous-variants KP.2 et KP.3, issus du **sous-variant Omicron JN.1**. La **période d'incubation** est d'environ deux à quatre jours. Les symptômes possibles de la maladie sont les suivants : maux de gorge, toux, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, fatigue, rhume. Occasionnellement, il peut encore toujours y avoir une perte de l'odorat et/ou du goût. Les symptômes et la sévérité de la maladie sont très variables. L'affection post-Covid-19 peut survenir après une infection au coronavirus. Les symptômes les plus fréquents sont une fatigue excessive et de l'épuisement, des difficultés respiratoires ainsi que des problèmes de mémoire et de concentration. Ils peuvent être d'une intensité variable et persister.

VRS

VRS est l'abréviation utilisée pour désigner le **virus respiratoire syncytial humain**. Pendant le semestre d'hiver, les infections à VRS sont la cause la plus fréquente d'hospitalisation chez les nouveau-nés et les nourrissons. La **période d'incubation** varie entre deux et huit jours. Le VRS est si contagieux qu'il touche presque tous les enfants une ou plusieurs fois avant l'âge de trois ans. Il ne laisse pas d'immunité durable : une nouvelle infection est possible après seulement six mois à deux ans. En Suisse, la **saison du VRS** s'étend habituellement de mi-novembre à mi-mars, avec souvent un pic en janvier. Chez les enfants en âge scolaire, les adolescents et les jeunes adultes en bonne santé, une **maladie à VRS** prend souvent la forme d'un léger refroidissement. Chez les nourrissons et les personnes âgées, ainsi qu'en présence de certaines pathologies préexistantes ou d'une immunodéficience, une infection au VRS peut également déboucher sur une forme grave de la maladie. Une bronchiolite associée au VRS chez les nourrissons et une pneumonie chez les adultes nécessitent la plupart du temps une hospitalisation de plusieurs jours. De nombreuses hospitalisations dues au VRS concernent également les personnes âgées et les personnes immunodéprimées, mais celles-ci n'étant pas testées régulièrement pour le VRS, on peut supposer qu'un nombre important de cas ne sont pas identifiés comme tels.

2. RECOMMANDATIONS ACTUELLES : VACCINATION ET IMMUNISATION PAR ANTICORPS

La pandémie a clairement montré qu'il existe diverses mesures de prévention permettant de réduire la transmission et les infections, mais aussi la gravité de presque toutes les maladies respiratoires. Outre les vaccins, une bonne hygiène des mains, l'aération régulière des espaces clos, un taux d'humidité suffisant, le fait de rester chez soi en cas de symptômes et, dans certaines situations, le port du masque contribuent à réduire le risque de contagion. À l'échelle individuelle, outre la vaccination, une vie saine (veiller à un sommeil suffisant et à une alimentation équilibrée pour éviter les carences en vitamines et le surpoids, renoncer à la nicotine et exercer une activité physique suffisante en plein air) peut également réduire le risque de complications.

Grippe

La vaccination contre la grippe est le moyen le plus simple et le plus efficace en termes de coûts pour se protéger et protéger son entourage de la grippe et de ses complications. L'efficacité du vaccin dépend de différents facteurs tels que l'âge et l'immunocompétence de la personne ainsi que la correspondance entre le vaccin et les virus de l'influenza effectivement en circulation durant l'hiver (couverture par le vaccin). Compte tenu de ces facteurs, on peut estimer l'efficacité de la vaccination entre 20 et 80 % selon la saison de la grippe et le groupe de population concerné. La vaccination permet souvent de réduire la gravité de la maladie, le risque de complications, les hospitalisations et la mortalité liée à la grippe. Par ailleurs, on dispose depuis 2022 d'un vaccin à haute dose qui augmente l'efficacité de la vaccination chez les personnes âgées.

Les **recommandations de vaccination 2024** sont les mêmes que celles de l'année précédente. Elles s'adressent à tous les adultes et tous les enfants présentant un risque accru de complications de la grippe ainsi qu'à celles et ceux qui, dans leur environnement privé ou professionnel, sont régulièrement en contact étroit avec des personnes à risque (voir *encadré 1*). Comme la protection contre la grippe dure en général tout

juste six mois, une nouvelle vaccination est nécessaire chaque automne, même pour les personnes qui ont déjà été vaccinées l'année précédente.

La période recommandée pour la vaccination contre la grippe se situe **entre mi-octobre et le début de la vague de grippe**.

Encadré 1

La vaccination contre la grippe est recommandée pour

A) les personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe. Ce sont :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les femmes enceintes ou ayant accouché dans les quatre dernières semaines ;
- les prématurés (nés avant la 33^e semaine de grossesse ou d'un poids inférieur à 1500 g à la naissance) dès l'âge de 6 mois pendant les deux premiers hivers suivant la naissance* ;
- les personnes (à partir de l'âge de 6 mois) présentant l'une des maladies chroniques suivantes : maladies cardiaques ; maladies pulmonaires (p. ex. asthme) ; troubles métaboliques affectant les fonctions cardiaque, pulmonaire ou rénale (p. ex. diabète ou obésité morbide, IMC ≥ 40) ; troubles neurologiques (p. ex. maladie de Parkinson, troubles cérébrovasculaires) ou de l'appareil locomoteur affectant les fonctions cardiaque, pulmonaire ou rénale ; troubles hépatiques ; insuffisance rénale ; asplénie ou trouble fonctionnel de la rate (y compris hémoglobinopathies) ; immunodéficience (p. ex. infection VIH, cancer, thérapie immunosuppressive)* ;
- les patients résidant dans une maison de soins ou dans un établissement pour malades chroniques.

B) les personnes qui, au sein de leur famille ou dans le cadre de leurs activités privées ou professionnelles**, sont en contact régulier avec :

- **des personnes de la catégorie A ;**
- **des nourrissons de moins de 6 mois** (ceux-ci présentent des risques accrus de complications et ne peuvent être vaccinés en raison de leur jeune âge).

C) les personnes ayant des contacts réguliers ou professionnels avec des volailles domestiques ou des oiseaux sauvages, afin de réduire la fréquence des cas de grippe saisonnière nécessitant un diagnostic différentiel ainsi que le risque de double infection et de développement de nouveaux recombinaux viraux.

La vaccination contre la grippe est notamment recommandée à tout le personnel médical et soignant, à toutes les personnes travaillant dans le domaine paramédical, au personnel des crèches, des garderies et des maisons de retraite et de soins, y compris les étudiants et les stagiaires.

La vaccination contre la grippe saisonnière peut également être envisagée pour toutes les personnes qui désirent limiter leur risque d'infection grippale pour des raisons privées et/ou professionnelles. En outre, la vaccination peut réduire les risques de transmission entre l'animal et l'homme chez les personnes en contact professionnel avec des porcs.

La période recommandée pour la vaccination se situe entre mi-octobre et le début de la vague de grippe. Le vaccin peut être administré en même temps qu'un vaccin contre le Covid-19, mais aussi avant ou après (sans intervalle de temps minimum)***.

* Il est recommandé d'administrer deux doses (à quatre semaines d'intervalle) aux enfants de 6 mois à 8 ans qui n'ont encore jamais été vaccinés contre la grippe ; à des enfants de moins de 3 ans, il convient de n'administrer qu'une demi-dose, suivant le vaccin utilisé.

** Les « personnes en contact régulier » de la catégorie B) comprennent les enfants et les adultes âgés de 6 mois à 64 ans.

*** Quand on **administre les deux vaccins simultanément**, il est préférable d'en injecter un dans le bras gauche et l'autre dans le bras droit. Dans ce cas, il faut tenir compte du fait que d'éventuels effets indésirables locaux ou systémiques peuvent également apparaître en même temps, ce qui peut provoquer certains désagréments pendant un jour ou deux.

Covid-19

La vaccination contre le Covid-19 offre une bonne protection contre les formes graves de la maladie et ses complications, mais ne protège que faiblement contre une infection et contre les formes bénignes de la maladie. Le vaccin peut être administré à partir de six mois après la dernière dose ou après une infection avérée au coronavirus.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) recommandent annuellement une dose unique de vaccin contre le Covid-19 en automne/hiver, de préférence **entre mi-octobre et décembre**, pour les groupes de personnes mentionnés dans l'encadré 2.

Encadré 2

La vaccination contre le Covid-19 est recommandée pour

- les personnes de ≥ 65 ans, afin de les protéger du risque accru de développer une forme grave de la maladie en raison de l'âge;
- les femmes enceintes, afin de protéger la future mère et l'enfant à naître contre le risque légèrement plus élevé d'évolution grave et de complications de la grossesse;
- les personnes de ≥ 16 ans qui présentent un risque accru de développer une forme grave de Covid-19 en raison d'une maladie préexistante ou d'une trisomie 21. Parmi celles-ci figurent, chez les personnes de ≥ 16 ans, certaines formes* de:
 - a. hypertension artérielle
 - b. maladies cardio-vasculaires
 - c. diabète sucré
 - d. maladies pulmonaires et respiratoires chroniques (notamment BPCO et fibrose pulmonaire)
 - e. immunodéficiência héréditaire ou acquise et traitement immunosuppresseur
 - f. cancer
 - g. obésité ($\text{IMC} \geq 35 \text{ kg/m}^2$)
 - h. insuffisance rénale
 - i. cirrhose

* La liste détaillée figure à l'annexe 1 de la Recommandation de vaccination contre le Covid-19, dans la rubrique « Documents » sous www.bag.admin.ch/Covid-19-fr.

Les vaccins contre le Covid-19 et contre la grippe peuvent être administrés **simultanément** ou avec **n'importe quel intervalle de temps**. Quand on administre les deux vaccins simultanément, il est préférable d'en injecter un dans le bras gauche et l'autre dans le bras droit. Dans ce cas, il faut tenir compte du fait que d'éventuels effets indésirables locaux ou systémiques peuvent également apparaître en même temps, ce qui peut provoquer certains désagréments pendant un jour ou deux.

VRS

Des recommandations nationales relatives à l'immunisation (passive) au moyen de l'anticorps nirsévimab ont été élaborées par des représentants de différentes spécialités médicales, la CFV et l'OFSP (extrait du **Consensus statement 2024**, voir encadré 3). Idéalement, les gynécologues, les sages-femmes, les obstétriciens et/ou les médecins généralistes devraient donner aux futurs parents une information sur le nirsévimab avant l'accouchement.

Encadré 3

Recommandations relatives à l'administration du nirsevimab (extrait du Consensus statement 2024).

Le groupe d'experts Nirsevimab recommande, en accord avec la CFV et l'OFSP, d'administrer à tous les nourrissons avant l'âge d'un an une **dose unique** de **anti-corps monoclonal (mAB) nirsévimab (Beyfortus®)** comme immunisation de base **pour la prophylaxie des infections dues au virus respiratoire syncytial humain (VRS)**. Le nirsévimab doit être administré comme suit :

- a. **Nourrissons (jusqu'au 12^e mois) nés entre début avril et fin septembre**
 ⇒ **Administration d'une dose de nirsévimab en octobre ou le plus tôt possible par la suite.**
 Le nirsévimab peut être administré en même temps que les vaccins courants de base, mais à un autre site d'injection (à une distance d'au moins 2,5 cm).
- b. **Nouveau-nés nés entre début octobre et fin mars**
 ⇒ **Administration d'une dose de nirsévimab dans la première semaine après la naissance ou le plus tôt possible par la suite:** idéalement sur le lieu de naissance ou, en cas d'hospitalisation après la naissance, dans la mesure du possible à l'hôpital selon l'appréciation du médecin traitant, avant la sortie.
 L'immunisation par nirsévimab n'est la plupart du temps pas nécessaire pour les nouveau-nés dont la mère a reçu le vaccin Abrysvo® pendant sa grossesse.

En outre, **une dose de nirsévimab est recommandée pour les enfants de 2 ans ou moins qui, au début de leur 2^e saison VRS, présentent** – selon le constat du spécialiste traitant – une pathologie congénitale ou acquise **associée à un risque élevé persistant d'infection sévère à VRS.**

Les recommandations complètes pour l'utilisation de nirsévimab sont disponibles (en anglais) dans la rubrique « Documents » sous www.bag.admin.ch/vrs.

Enfin, il faut également souligner que les maladies respiratoires graves ne sont pas exclusivement causées par des virus, mais aussi par différentes bactéries, comme **les pneumocoques**. Ces derniers provoquent des pneumonies et des infections invasives graves. Des vaccins sont également disponibles pour prévenir les maladies graves à pneumocoques. La vaccination est recommandée pour tous les nourrissons et enfants de moins de 5 ans, pour tous les adultes de 65 ans et plus et pour les personnes présentant certains facteurs de risque. Des rappels à intervalle régulier ne sont pas nécessaires, car le vaccin antipneumococcique protège pendant plusieurs années. Pour de plus amples informations, voir sous : www.bag.admin.ch/pneumocoques

3. SAISON 2024–2025: VACCINS ET ANTICORPS

Il n'existe pour l'instant pas de vaccin combiné contre la grippe et le Covid-19. Cependant, plusieurs vaccins de ce type sont en cours de développement.

Grippe

Les vaccins contre la grippe comprennent des fragments de virus Influenza de type A (sous-types H1N1 et H3N2) ainsi que de deux virus Influenza de type B. Comme mentionné précédemment, le lignage Yamagata de l'influenza B a été éliminé lors de la pandémie de Covid-19. Il n'est donc plus nécessaire que les vaccins antigrippaux quadrivalents ciblent les virus B Yamagata. Toutefois, la transition entre des vaccins quadrivalents et des vaccins trivalents prend un à trois ans pour des raisons réglementaires (autorisation de mise sur le marché) et de technique de production, de sorte que pour la saison 2024–2025 encore, des vaccins antigrippaux quadrivalents seront utilisés.

En Suisse, le **marché des vaccins** est un marché libre suivant les lois de l'offre et de la demande. D'après les indications fournies par les fabricants, la Suisse disposera à partir d'octobre 2024 de 1,2 à 1,3 million de doses de vaccins antigrippaux. À titre de comparaison, en 2023, 1,22 million de doses de vaccin contre la grippe saisonnière ont été distribuées au total. Il n'y a pas eu de pénurie ou de retard de livraison. Les années précédentes, le nombre de doses se chiffrait généralement entre 1,0 et 1,3 million ; à l'automne 2020, en raison d'une forte hausse de la demande pendant la pandémie, ce chiffre a atteint près de 1,9 million de doses, ce qui a permis de couvrir aisément la demande.

Le **tableau 1** offre une vue d'ensemble des vaccins contre la grippe saisonnière autorisés et disponibles pour la saison 2024-2025. En règle générale, les virus utilisés pour les vaccins antigrippaux sont cultivés sur des œufs de poule. Exception : Flucelvac Tetra®.

Tableau 1

Vue d'ensemble des vaccins contre la grippe saisonnière disponibles pour la saison 2024 – 2025

Produit (fabricant)	Type de vaccin	Autorisation
Efluelda ® (Sanofi Pasteur)	Vaccin à haute dose* dont la quantité d'antigènes a été multipliée par 4 (60 µg par dose). Vaccin fractionné**, administration i. m.	Pour les adultes dès 65 ans
Fluarix Tetra ® (Glaxo Smith Kline)	Vaccin fractionné**, dose standard (15 µg par dose), administration i. m.	Pour adultes et enfants dès 36 mois
Flucelvac Tetra ® (Vifor/CSL)	Vaccin fractionné**, dose standard (15 µg par dose), produit sur culture cellulaire***, administration i. m.	Pour adultes et enfants dès 9 ans
Influvac Tetra ® (Mylan/Viatris)	Vaccin fractionné**, dose standard (15 µg par dose), administration i. m.	Pour adultes et enfants dès 6 mois
Vaxigrip Tetra ® (Sanofi Pasteur)	Vaccin fractionné**, dose standard (15 µg par dose), administration i. m.	Pour adultes et enfants dès 6 mois

* Efluelda® montre une efficacité cliniquement significativement supérieure à celle des vaccins à dose standard pour les adultes de 65 ans et plus (Lee et al. Vaccine, 2023. PMID: 33422382).

** Le vaccin fractionné est constitué de particules virales fragmentées incluant l'hémagglutinine et la neuraminidase. Ces trois vaccins ne contiennent pas d'adjuvant.

*** Flucelvac Tetra® n'est pas produit sur une culture d'œufs de poule, mais sur une culture cellulaire et convient donc également aux personnes souffrant d'une allergie sévère aux œufs de poule.

Covid-19

Actuellement, les deux **vaccins à ARNm** (Spikevax® de Moderna et Comirnaty® de Pfizer/BioNTech) sont autorisés et disponibles. Tous deux sont adaptés au dernier variant en circulation, JN.1. A partir de l'automne 2024, un vaccin Comirnaty® adapté aux variants devrait être disponible dans un dosage convenant aux enfants de ≥ 5 à < 12 ans. Depuis le 1^{er} juillet 2024, la distribution des vaccins contre le Covid-19 s'effectue par l'intermédiaire des structures ordinaires, comme pratiquement tous les autres vaccins.

VRS

a) Anticorps: le nirsévimab (Beyfortus®) est un anticorps monoclonal contre le VRS. Les nourrissons sont protégés dès son administration, car il est capable de neutraliser immédiatement le virus en cas d'infection. On parle d'« immunisation passive ». Contrairement à ce qui se passe après une vaccination ou une infection, le système immunitaire n'a pas besoin de produire lui-même des anticorps. La durée d'efficacité d'une dose est d'environ six mois. Les études réalisées en vue de l'autorisation de mise sur le marché et les expériences faites à l'étranger mettent en évidence une bonne tolérance, un degré de sécurité élevé et une efficacité d'environ 80 % contre les formes sévères de la maladie et les hospitalisations chez les nourrissons. Il est prévu que le Beyfortus®, autorisé par Swissmedic en 2023 pour les enfants de la naissance jusqu'à 23 mois, soit disponible en Suisse courant octobre 2024.

b) Vaccins contre le VRS: Depuis mai 2024, le vaccin adjuvanté contre le VRS **Arexvy®** est autorisé en Suisse pour la vaccination des adultes dès 60 ans à but de prévention des maladies des voies respiratoires inférieures dues au VRS. Fin août 2024, Swissmedic a également autorisé en Suisse un vaccin maternel contre le VRS pour les femmes enceintes (vaccin: **Abrysvo®**). La vaccination (1 dose) entre la 32^e et la 36^e semaine de grossesse protège la femme enceinte contre le VRS, et les anticorps protecteurs maternels sont également transmis de la mère à l'enfant via le placenta et protègent ainsi le nouveau-né dès la naissance pendant plusieurs mois. L'Abrysvo® est aussi autorisé pour les adultes de 60 ans et plus pour prévenir les maladies des voies respiratoires inférieures dues au VRS.

Pour consulter les modes d'emploi de ces deux vaccins, voir sous www.swissmedicin.ch.

Un autre vaccin contre le VRS, le vaccin à ARNm **mResvia®** pour les adultes dès 60 ans, est en cours d'autorisation. Des recommandations de vaccination contre le VRS seront publiées en temps utile.

4. POSSIBILITÉS DE VACCINATION ET PRISE EN CHARGE

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner **contre la grippe et/ou contre le Covid-19** dès la mi-octobre peuvent s'adresser à un médecin, par exemple à leur médecin de famille, à leur pédiatre, à leur gynécologue, à leur EMS, à l'hôpital ou, dans certains cas, au personnel soignant sous supervision médicale. À partir de l'âge de 16 ans, il est en outre possible de se faire vacciner via le système d'auto-prise en charge des coûts dans l'une des plus de mille pharmacies suisses autorisées à administrer des vaccins. Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.vaccinationenpharmacie.ch.

Pour les personnes présentant un risque accru de complications au sens des recommandations de vaccination de l'OFSP, l'assurance obligatoire des soins (AOS) prend en charge les coûts des vaccinations administrées par des médecins sous réserve de la quote-part et de la franchise. Le coût de la vaccination est aussi fréquemment pris en charge par l'employeur.

Vaccins contre la grippe 2024

Les quatre vaccins antigrippaux standard susmentionnés sont pris en charge par l'AOS pour toutes les personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe. Pour ce qui est du vaccin à haute dose Efluelda®, c'est le cas pour toutes les personnes de 75 ans et plus, ainsi que pour les personnes âgées de 65 ans et plus présentant un facteur de risque de complications supplémentaire.

Les coûts des vaccins administrés en pharmacie sont à la charge de la personne vaccinée.

Grippe

Le **tableau 2** offre une vue d'ensemble des situations dans lesquelles les coûts de la vaccination contre la grippe sont pris en charge et de celles où ce n'est pas le cas.

Tableau 2

Vue d'ensemble de la prise en charge des coûts de vaccination contre la grippe

Groupes de personnes selon les recommandations de vaccination (enfants et adultes)		Vaccination par le médecin	Vaccination en pharmacie	Vaccination pendant la Journée nationale de vaccination contre la grippe
A) Personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe		Prise en charge par l'AOS*, sous réserve de la franchise et de la quote-part	Financement par le patient selon le tarif standard**.	Vaccination par le médecin: prise en charge par l'AOS*, sous réserve de la franchise et de la quote-part Vaccination en pharmacie: financement par le patient selon le prix forfaitaire***
B) Personnes ayant des contacts réguliers avec des personnes du groupe A ou des nourrissons de moins de 6 mois	Au sein de la famille	Financement par le patient selon le tarif standard**	Financement par le patient selon le tarif standard**	Financement par le patient selon le prix forfaitaire***
	Dans le cadre professionnel	Généralement proposé ou pris en charge par l'employeur	Généralement proposé ou pris en charge par l'employeur	
C) Personnes ayant des contacts réguliers ou professionnels avec des volailles domestiques ou des oiseaux sauvages	Dans la sphère privée	Financement par le patient selon le tarif standard**	Financement par le patient selon le tarif standard**	Financement par le patient selon le prix forfaitaire***
	Dans le cadre professionnel	Souvent proposé ou pris en charge par l'employeur	Souvent proposé ou pris en charge par l'employeur	
Autres personnes, y compris les voyageurs se rendant dans l'hémisphère sud en hiver		Financement par le patient selon le tarif standard**	Financement par le patient selon le tarif standard**	Financement par le patient selon le prix forfaitaire***

* AOS = assurance obligatoire des soins

** Participation éventuelle de l'assurance complémentaire lorsqu'une telle assurance a été conclue. Pour les employés, la vaccination contre la grippe est souvent prise en charge par l'employeur.

*** Le prix forfaitaire recommandé est de 30 francs pour la vaccination antigrippale avec des vaccins standard (et de 50 francs pour le vaccin à haute dose Efluelda®).

Covid-19

La vaccination contre le Covid-19 est prise en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour les personnes auxquelles elle est recommandée, pour autant que les vaccins contre le Covid-19 soient utilisés conformément à l'autorisation. Les coûts correspondants sont pris en charge sous réserve de la franchise et de la quote-part. Lorsque la vaccination contre le Covid-19 est demandée par une personne pour laquelle il n'existe actuellement aucune recommandation de vaccination ou si le vaccin correspondant ne figure pas sur la liste des spécialités, une vaccination peut être effectuée, mais elle est facturée à la personne (système d'auto-prise en charge des coûts).

VRS

L'immunisation au moyen de l'**anticorps nirsévimab** pour les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants présentant un risque élevé de complications avant leur deuxième saison de VRS est possible en stationnaire (maternité, maison de naissance, hôpital pédiatrique ou service pédiatrique d'un hôpital) ou en ambulatoire (cabinet de pédiatrie ou de médecine générale). Conformément aux recommandations, le nirsévimab est pris en charge par l'AOS depuis le 1^{er} octobre 2024, sous réserve de la franchise et de la quote-part. Cela comprend également l'administration ambulatoire ou en milieu hospitalier.

La prise en charge de l'Arexvy® et de l'Abrysvo® est en cours d'évaluation.

5. JOURNÉE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE LE VENDREDI 8 NOVEMBRE

La Journée nationale de vaccination contre la grippe est une initiative du Collège de médecine de premier recours (CMPR). Cette année, elle est à nouveau organisée en collaboration avec la Fédération des médecins suisses (FMH), la Société suisse des pharmaciens (pharmaSuisse) et l'OFSP.

Le **vendredi 8 novembre 2024**, toutes les personnes qui le souhaitent pourront se faire vacciner contre la grippe saisonnière dans l'un des cabinets médicaux et des pharmacies participants, pour un prix forfaitaire de 30 francs (ou de 50 francs pour une vaccination avec le vaccin à haute dose Efluelda®). De plus amples informations et les adresses des cabinets participants sont disponibles sur le site du CMPR : <https://khm-cmpr.ch/fr/vaccination-grippe/>. Des informations sur la vaccination en pharmacie sont proposées sur le site de PharmaSuisse www.vaccinationenpharmacie.ch. Les pharmacies participantes arborent en vitrine l'affiche de la Journée nationale de vaccination contre la grippe.

6. MATÉRIEL ET SOURCES D'INFORMATION

Le **portail d'information de l'OFSP** sur les maladies transmissibles donne chaque mercredi des informations sur les cas d'infection et de maladie dus à différents pathogènes, en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. <https://www.idd.bag.admin.ch/>

Des informations professionnelles ou destinées aux patients relatives aux vaccins et anticorps actuellement autorisés en Suisse peuvent être consultées sur www.swissmedicinfo.ch.

La **ligne dédiée à la vaccination 0844 448 448** répond gratuitement aux questions générales sur la vaccination.

Grippe

Du matériel divers, notamment des fiches d'information, sur la prévention de la grippe peut être téléchargé sur le site www.protegerdelagrippe.ch.

Huit fiches d'information sont disponibles **sous forme de fichiers PDF** à télécharger et à imprimer :

- Ce qu'il faut savoir sur la grippe saisonnière (influenza)
- Recommandations d'hygiène et de conduite
- Fiche d'information pour les personnes atteintes d'une maladie chronique ou âgées de 65 ans ou plus
- Fiche d'information pour les femmes enceintes
- Fiche d'information pour les proches et les personnes en contact étroit avec des personnes présentant un risque élevé de complication en cas de grippe
- Fiche d'information sur le vaccin antigrippal
- Sept bonnes raisons de se faire vacciner
- Faits concernant les vaccins contre la grippe

On trouve aussi sur le même site :

- **Test vaccination grippe** : déterminer facilement si la vaccination est recommandée pour soi-même ou ses proches. Il est possible de commander le test au format papier pour l'utiliser, par exemple, dans les cabinets médicaux.
- **Générateur d'affiche** : créer et imprimer soi-même des affiches de motivation et d'information.
- **Commande en ligne** d'affiches et d'adhésifs pour la Journée nationale de vaccination contre la grippe.

ERVISS – European Respiratory Virus Surveillance Summary : données épidémiologiques concernant la grippe, le SARS-CoV-2 et le VRS de l'**Union européenne et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** : www.erviss.org (en anglais)

Covid-19

Informations sur la vaccination contre le Covid-19 destinées à **la population** : www.bag.admin.ch/vaccination-covid19

- Fiche d'information : informations sur la vaccination contre le Covid-19 (PDF)
- Information : vaccination contre le Covid-19 pour les femmes enceintes (PDF)

Informations sur la vaccination contre le Covid-19 destinées aux **professionnels de la santé** : www.bag.admin.ch/Covid-19-fr

- Recommandation pour la vaccination contre le Covid-19 (PDF)
- Fiche d'information : vaccination contre le Covid-19 (PDF)
- Questions fréquentes (FAQ)

VRS

Informations de l'OFSP relatives au **virus respiratoire syncytial humain (VRS)** : www.bag.admin.ch/vrs

- **Fiche d'information de la CSV** : immunisation de base contre le VRS par des anticorps protecteurs
- **Affiche A3** : Protégez votre bébé avec une prophylaxie contre le VRS

Informations supplémentaires

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Prévention et services de santé
Division Maladies transmissibles
Téléphone 058 463 87 06 (secrétariat)

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine

43/2024